

## CHS-CT ministériel du 15 mars 2018

---

### Déclaration commune FNEC FP-FO – FSU – UNSA

Le CHSCT M a pris connaissance du document du secrétaire d'État... «dit» d'orientation pour la concertation intitulée «*Refonder le contrat social avec les agents publics*»

Ce document ne cache pas les intentions gouvernementales. Il s'agirait, entre autres, de fusionner les instances consultatives des personnels que constituent les Comités techniques avec les CHSCT

Le CHSCT M rappelle son attachement à l'existence de CHSCT à tous les niveaux (M, A et D). Les missions de cette instance sont spécifiques et complémentaires de celles des Comités Techniques. Le CHSCT M rappelle aussi son attachement à l'existence de Comités Techniques qui sont consultés sur l'organisation des services et fonctionnement.

La fusion de ces instances aboutirait inévitablement :

- à alourdir l'ordre du jour de la nouvelle instance créée,
- à marginaliser les débats et les avis sur les conditions, la santé et le bien-être au travail et la sécurité au travail de l'ensemble des personnels,
- et à réduire les moyens d'intervention des représentants des personnels.

Dans ces conditions, le CHSCT M demande l'abandon de ce document d'orientation et à l'inverse le renforcement des droits et prérogatives des CHSCT.